Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Notification 2014/04

23 janvier 2014

NOTIFICATION AUX PARTIES

CANDIDATURES POUR L'ATELIER
« VERS UN PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CMS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE »
9-11 avril 2014
Pays hôte : Costa Rica (lieu précis à déterminer)

Le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) a le plaisir de vous informer que l'atelier « Vers un programme de travail de la CMS sur le changement climatique » se tiendra au Costa Rica, du 9 au 11 avril 2014 (dates provisoires). Cet atelier est organisé par le Conseiller nommé pour le changement climatique par la Conférence des Parties, M. Colin Galbraith, en collaboration avec le Secrétariat de la CMS et le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et des Télécommunications (MINAET) du Costa Rica, et avec le généreux soutien financier des gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et de Monaco. L'atelier se déroulera en anglais.

En vertu de la résolution 10.19 de la Conférence des Parties, le but de l'atelier est de préparer un programme de travail de la CMS sur le changement climatique et les espèces migratrices. L'atelier permettra aux participants de discuter différents points de vue et de partager les expériences et les meilleures pratiques en ce qui concerne l'impact du changement climatique sur les espèces migratrices. Il aidera également les Parties à élaborer des lignes directrices nationales sur les mesures nécessaires pour aider les espèces migratrices à s'adapter au changement climatique.

Les résultats de l'atelier seront portés à l'attention du Conseil scientifique et de la onzième réunion de la Conférence des Parties, ainsi que des organes compétents des autres institutions concernées, notamment la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Pour veiller à ce que les objectifs de l'atelier soient atteints, les Points focaux nationaux sont invités à désigner un expert qui participera à cet atelier. L'expert doit être actif dans la mise en œuvre de la CMS au niveau national et doit, en particulier, être concerné par les aspects liés au changement climatique. L'expert doit également être en mesure de préparer et de présenter un bref rapport sur les expériences et points de vue nationaux relatifs aux impacts

Secrétariat PNUE/CMS * Locaux des Nations Unies à Bonn * Hermann-Ehlers Str. 10
53113 Bonn, Allemagne * Tel (+49 228) 815 2426 * Fax (+49 228) 815 2449
Courriel: secretariat@cms.int * Site web: www.cms.int

du changement climatique sur les espèces migratrices, et sur la façon dont ils sont/pourraient être traités.

Les ressources disponibles pour cette réunion sont limitées et seul un petit nombre de délégués pourra bénéficier d'un soutien financier. La sélection des participants parrainés se fera selon les critères d'éligibilité au soutien financier pour pouvoir assister aux réunions de la CMS (Résolution 10.1, annexe III), leur expertise sur le sujet et leurs compétences linguistiques, ainsi que l'équilibre géographique et la parité hommes-femmes.
Les Points focaux nationaux sont invités à envoyer les noms et coordonnées de leur candidat, ainsi qu'un bref aperçu de son champ d'expertise, dans les meilleurs délais et au plus tard le 1er mars 2014, sous la forme d'un document scanné et joint à un courrier électronique adressé à Mme Marie Mévellec (mmevellec@cms.int).